

Son Honneur le Président: L'honorable leader aurait-il l'amabilité de renvoyer cette motion jusqu'après la sanction royale?

(Sur la motion de l'honorable M. MacDonald, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, C.P., juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît à l'honorable député du Gouverneur général de donner la sanction royale au projet de loi suivant:

Loi prolongeant temporairement les périodes de prestation saisonnière prévues par la loi sur l'assurance-chômage.

L'honorable Roland Michener, Orateur de la Chambre des communes, s'adresse alors à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants: Qu'il plaise à Votre Honneur,

La Chambre des communes du Canada a voté certains subsides requis pour permettre au gou-

vernement de défrayer les dépenses du service public.

Au nom de la Chambre des communes, je présente à Votre Honneur le projet de loi suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.

A ce projet de loi je demande humblement à Votre Honneur de donner la sanction royale.

Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale audit projet de loi.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Pearson: Honorables sénateurs, me serait-il permis de revenir aux motions?

Avec l'assentiment du Sénat, je propose que le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 19 mai, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'au lundi 19 mai, à 8 heures du soir.